

Henri GRINBAUM

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Résidence Panoramis
14 Rue des Réservoirs
94410 SAINT-MAURICE

Téléphone : 01 55 96 38 90

Portable : 06 63 20 15 26

E-mail : hgr.conseils@gmail.com

SARL ILG INVEST

Capital social : 2 509 802 €

17 bis allée Centrale

94000 Créteil

RCS 883 508 681

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SASU

A l'associé unique,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 225-224 alinéa 1 du code de commerce, par décision de l'associé unique, Monsieur Ivan Marciano en date du 15 janvier 2026, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter mon analyse de la situation de la société prévue par l'article L225-224 alinéa 1 du code de commerce.

La présente mission s'inscrit dans le cadre du projet de transformation de l'EURL **ILG INVEST** en **Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé au profit de l'associé ou de tiers de la société.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de l'analyse de l'exercice clos le 31 août 2025 de la société est la suivante :

La synthèse de l'analyse de la situation de la société est la suivante :

- La société présente une structure financière particulièrement solide, avec des capitaux propres supérieurs à 13 M€, pour un capital social de 2,5 M€.
- L'endettement est très limité et ne remet nullement en cause l'équilibre financier de la société.
- Le total du bilan s'élève à environ 13,3 M€.
- L'exercice clos le 31 août 2025 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 10 278 620€, principalement lié à des opérations exceptionnelles sur actifs financiers.
- L'activité courante est correctement financée et la trésorerie disponible est suffisante pour assurer le fonctionnement normal de la société.

Ces éléments traduisent une situation financière saine et robuste.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée et en application des dispositions de l'article L.225-224 alinéa 1 du code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**Fait à St Maurice,
le 19 janvier 2026.**

Henri GRINBAUM
Commissaire aux Comptes
Grinbaum Henri
N° Inscription 66251354